



Commune de Lutry

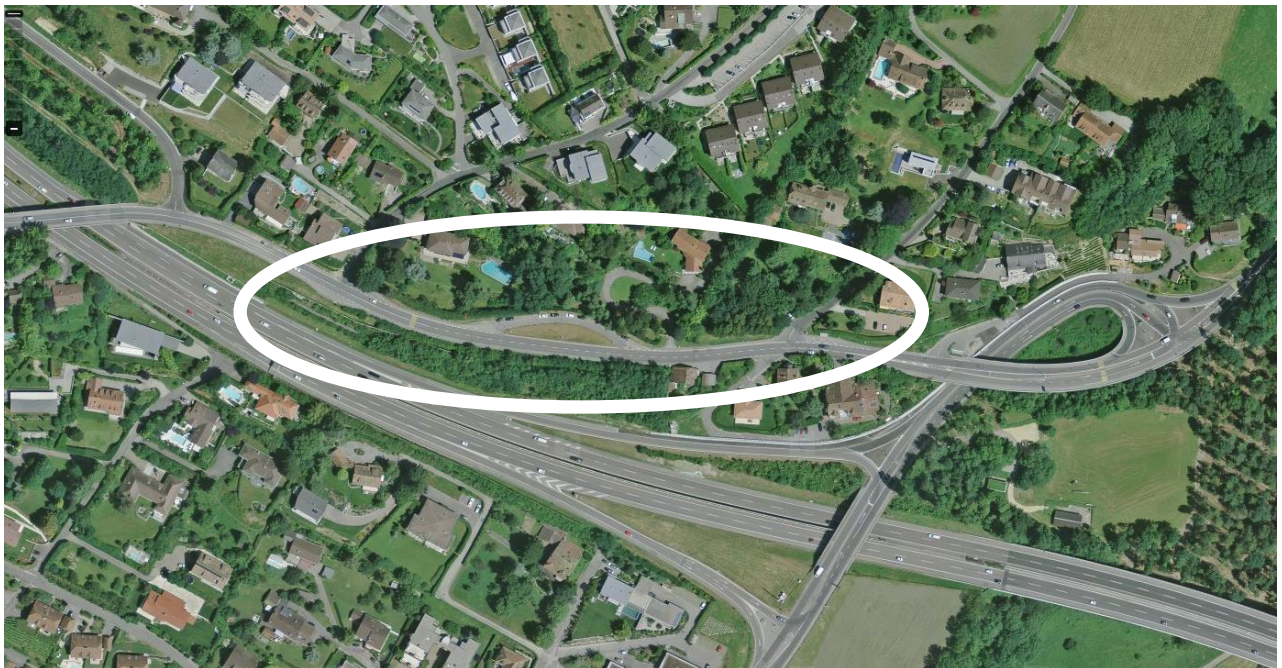
Municipalité

Service des Travaux, des domaines forestier et viticole

**Préavis n° 1220/ 2016
au Conseil Communal**

Concernant :

**LA DEMANDE D'UN CRÉDIT D'OUVRAGE POUR L'AMÉNAGEMENT D'ARRÊTS DE BUS
ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DES MONTS-DE-LAVAU**



Lutry, le 22 mars 2016

TABLE DES MATIÈRES

1.	PRÉAMBULE.....	3
2.	OBJECTIFS DU PROJET.....	3
3.	DESCRIPTION DU PROJET	4
4.	ASPECTS FONCIERS	7
5.	ESTIMATION DES COÛTS DES ÉTUDES ET DES TRAVAUX À ENTREPRENDRE	7
6.	MODE DE CONDUITE DU PROJET.....	8
7.	PROCÉDURE ET PROGRAMME DES ÉTUDES ET DES TRAVAUX	8
8.	FINANCEMENT, AMORTISSEMENT ET CHARGES FINANCIÈRES.....	10
9.	CONCLUSIONS.....	11
10.	ANNEXES	12

Au Conseil communal de Lutry,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. PRÉAMBULE







Ce projet d'aménagement routier est lié aux décisions de justice, en lien avec le projet de construction dit «Ronichri» (projet immobilier situé sur les hauts du chemin de Crêt-Ministre). L'arrêt de la CDAP du 31 mars 2010 impose de prendre des mesures de réaménagement du carrefour situé entre le chemin Crêt-Ministre et la route des Monts-de-Lavaux pour sécuriser l'accès aux transports publics.

Cette décision de justice a été l'élément déclencheur d'un réexamen complet de la voirie routière sur ce secteur. Le but de ce projet est de coordonner plusieurs opérations d'assainissement afin de réduire au maximum les perturbations de trafic et bénéficier des prix d'exécution les plus avantageux.

Ce projet a été élaboré en étroite collaboration avec le voyer des routes de l'État ainsi qu'avec les transports publics lausannois.

2. OBJECTIFS DU PROJET

Ce projet poursuit plusieurs objectifs :

-  Améliorer la sécurité et le confort des usagers des transports publics
-  Améliorer la fluidité et la sécurité du trafic.
-  Permettre la mise en place de la nouvelle réorganisation des lignes 47 et 67 prévue par les transports lausannois.
-  Améliorer le cheminement des piétons
-  Valoriser la zone de stationnement
-  Assainir ce tronçon au niveau du bruit routier.

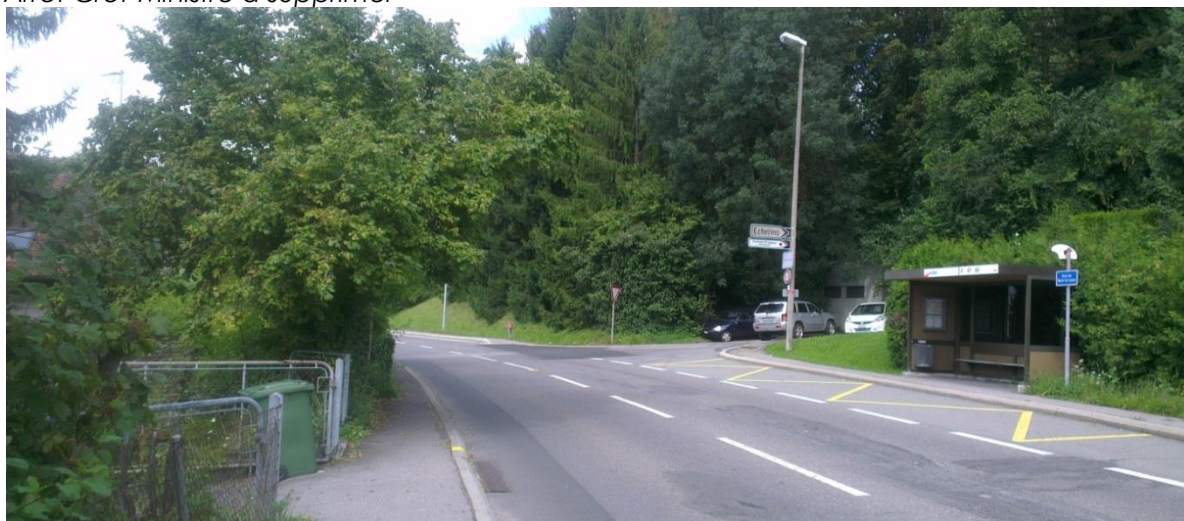
3. DESCRIPTION DU PROJET

Voir annexes 1a et 1b

Améliorer la sécurité et le confort des usagers des transports publics

Comme l'a relevé la CDAP, l'arrêt de bus situé en bas du chemin de Crêt-Ministre est actuellement problématique, car il n'existe pas de passages piétons à cet endroit. De plus, au sud le bus dépose ses usagers sur un trottoir trop étroit.

Arrêt Crêt-Ministre à supprimer



Pour résoudre ce problème, le projet propose de déplacer cet arrêt de bus plus à l'Ouest et de le positionner au droit de l'ancien tracé de la route cantonale.

Futur emplacement



Avec l'accord déjà obtenu des tl, les arrêts des bus situés en bas de Crêt-des-Pierres et de Crêt-Ministre seront supprimés. Grâce à la grande largeur du domaine public, ce nouvel emplacement permettra d'inscrire un passage à piétons en deux temps, équipé d'un éclairage spécifique. Sur une partie de la parcelle appartenant à la Confédération, un arrêt de bus au sud sera créé en baignoire.

Améliorer la fluidité et la sécurité du trafic

Grâce à la concentration des deux arrêts de bus sur un seul site, il sera possible d'améliorer les accès aux chemins du Crêt-des-Pierres et de Crêt-Ministre pour les automobilistes venant de Belmont par l'ajout, en bas de ces chemins, de présélections pour un tourné à gauche.

Permettre la mise en place de la nouvelle réorganisation des lignes 47 et 67

L'arrêt projeté est prévu « en baignoire » pour les deux sens de circulation, donc en site propre.

Les aménagements prévus pour les bus font partie, à terme, de la stratégie fixée par le Schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL). Ce nouvel arrêt, situé au nord de la route cantonale, a donc été étudié pour s'intégrer à la nouvelle réorganisation des lignes 47 et 67 prévue par les transports lausannois. La longueur de cet arrêt permettra aux bus de la ligne 47 de faire leurs battements en fin de parcours tout en permettant la dépose ou la prise en charge des clients des bus de la ligne 67 qui a remplacé la ligne de bus 66.

Améliorer le cheminement des piétons

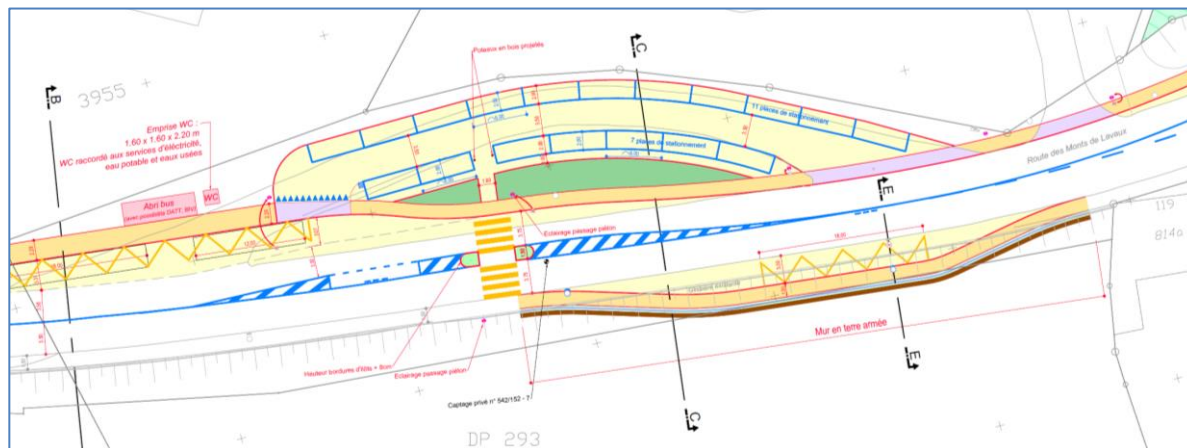
Le cheminement des piétons sera amélioré sur le bord nord de la route par l'adjonction d'un nouveau trottoir qui permettra également d'assurer la continuité du trottoir entre les carrefours Crêt-des-Pierres et Crêt-Ministre.

Avec l'élargissement à 1.50m du trottoir situé sur le bord sud de la route un gabarit de passage continu sera assuré.



Valoriser la zone de stationnement

La zone actuelle sera réfectionnée et réaménagée avec la création de nouvelles places de parc. Un nouveau concept de stationnement sera mis en place pour empêcher le parage de véhicules "ventouses".



Assainir ce tronçon au niveau du bruit routier

Ce secteur de la Route des Monts-de-Lavaux (RC 773, hors traversée) a fait l'objet d'une étude d'assainissement du bruit routier. Celle-ci, validée par le Conseil d'État, impose au propriétaire de la route (le canton), le changement du revêtement actuel de la chaussée par un revêtement phonoabsorbant. Le financement de ces travaux d'assainissement du bruit est donc entièrement à la charge du canton. La planification de ces travaux est prévue en été 2018.

Accès privés et accès aux places de parking

Le présent projet n'entraînera pas de modification notable pour les accès privés. Un trottoir franchissable est prévu au droit de l'accès à la parcelle n° 3956. L'élargissement de la chaussée au Nord permettant l'aménagement du futur arrêt de bus, entraîne une modification de la route d'accès à la zone de stationnement. Le trottoir projeté au droit de cette zone sera abaissé.

Voirie souterraine

L'aménagement projeté n'impliquera pas de modifications importantes des infrastructures souterraines situées dans le domaine public, hormis l'adaptation de la récolte des eaux claires (bord de chaussée et en bas Crêt-Ministre) et de l'éclairage public induites par le projet (élargissement de la chaussée, création des « baignoires » pour l'arrêt, passage piétons...).

4. ASPECTS FONCIERS

Voir annexe 2

Une emprise définitive sur la parcelle privée n° 3951 (env. 15 m²) est requise pour le présent projet concernant le réaménagement du carrefour de Crêt-Ministre. Cette emprise se concrétise par échange de terrain en surface équivalente entre le Canton et le propriétaire de la parcelle n° 3951. Cet échange a fait l'objet d'une convention.

Une emprise définitive sur la parcelle privée de la Confédération DP293 (env. 40 m²) est aussi requise pour l'aménagement de l'arrêt de bus situé au Sud de la RC. Cette emprise a reçu l'approbation de la Confédération.

Une servitude de passage public prévue sur la parcelle n° 3959 permettra d'élargir le trottoir sur un tronçon d'une longueur d'environ 15 m. Cette servitude a fait l'objet d'une convention.

5. ESTIMATION DES COÛTS DES ÉTUDES ET DES TRAVAUX À ENTREPRENDRE

Les études, qui ont permis d'élaborer le projet d'ouvrage, ont été financées, par le compte de fonctionnement "n° 402.3185.08 Études diverses de projet".

Ces prestations d'ingénieurs ont permis la mise à l'enquête du projet et la mise en soumission des travaux. La mise en soumission de ces travaux a suivi le règlement d'application des marchés public et c'est sur la base d'une procédure ouverte que les entreprises ont été mises en concurrence.

Aide financière

Le Canton a accepté partiellement notre demande de subvention. Il prend à sa charge les frais liés aux mesures prévues pour lutter contre le bruit routier (revêtement phonoabsorbant). Par contre il a refusé, dans un premier temps, de prendre en charge une partie des frais liés aux aménagements des arrêts de bus et des trottoirs qui leurs sont liés.

Le projet a été considéré comme de l'entretien d'aménagement existant et non comme de la construction de nouveaux aménagements.

A la suite de ce refus, la Municipalité a demandé à l'Etat un réexamen de sa position et l'application de l'art. 53 alinéa 2 de la LRou donnant droit à la prise en charge de la moitié des frais de construction.

A la lecture de notre dernier courrier, l'Etat est revenu sur sa décision et nous accordera une subvention pour reprendre en partie les frais de construction de ce nouvel arrêt de bus.

Sur la base des retours d'offres d'entreprises pour les travaux de génie civil, le coût de ces aménagements a été résumé ci-dessous:

Travaux de génie civil	615'000.-
Défrichement, déboisement	15'000.-
Travaux paysagers	10'000.-
Nouvel abri bus (construction métallique)	40'000.-
Clôtures, glissières	37'000.-
Eclairage public	28'000.-
Signalisation verticale et horizontale	40'000.-
TOTAL GÉNÉRAL DES TRAVAUX HT	785'000.-
Prestations de service (mandats d'études à des bureaux privés) HT	55'000.00
Sous-total HT	840'000.-
Divers et imprévus, env. 10 %	84'000.-
Montant total brut	924'000.-
TVA 8% arrondie à	74'000.-
MONTANT TOTAL GÉNÉRAL TTC	998'000.-

6. MODE DE CONDUITE DU PROJET

La direction générale des études et des travaux sera assurée par les collaborateurs du Service des Travaux, des domaines forestier et viticole. Un bureau d'ingénieur privé assurera l'ensemble des prestations du projet et d'exécution.

7. PROCÉDURE ET PROGRAMME DES ÉTUDES ET DES TRAVAUX

Après avoir obtenu un préavis favorable du canton, le projet a été mis à l'enquête publique du 2 février 2016 au 2 mars 2016.

Cette enquête a soulevé une opposition. Le projet étant sur une route cantonale hors traversée il appartient aux Services de l'Etat de traiter cette opposition.

L'opposition porte sur les points suivants :

- ✚ La pérennité de la végétation plantée en limite de la propriété des opposants
- ✚ L'esthétique des w.-c. prévus pour les conducteurs des bus
- ✚ Une refonte de projet avec le déplacement du futur arrêt de bus situé au nord de la RC dans la zone de parcage avec, comme corolaire, la suppression de 7 places de parc
- ✚ Des propositions de gestion des places de parc publiques

Si cette demande de crédit d'ouvrage est acceptée par le Conseil communal et s'il n'y pas de recours sur la levée d'opposition, les travaux pourraient débuter cet été et se terminer avant la fin de cette année.

Planification du projet	2015				2016				2017			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Examen préalable												
Mise à l'enquête												
Appel d'offres pour les travaux												
Approbation du crédit d'ouvrage												
Approbation des plans par l'Etat												
Projet d'exécution												
Travaux communaux												

Pendant le chantier, les accès aux propriétés privées et la circulation sur la route des Monts de Lavaux seront toujours maintenus sur ce tronçon.

Seules des interventions de courtes durées (max 48 heures) imposeront une déviation totale du trafic (par ex. lors de la pose de la couche de roulement par le canton en 2018). Celles-ci seront réduites au strict minimum et seront signalées de cas en cas à chaque riverain du chantier.

8. FINANCEMENT, AMORTISSEMENT ET CHARGES FINANCIÈRES

Financement

Les fonds de trésorerie actuels qui se montent à 10 millions ne suffiront probablement pas à financer l'investissement prévu, d'autant plus qu'il est envisagé de financer plus de 7 millions d'investissements en cours par la trésorerie.

Au vu de cette situation, la Municipalité estime qu'il est nécessaire de recourir à l'emprunt pour financer l'investissement, objet de ce préavis

Par conséquent, l'entier de cet investissement, moins les subventions cantonales qui devraient se situer entre 50'000.- et 100'000.-, devrait être financé par un emprunt à long terme selon les meilleures conditions du marché, sous réserve des disponibilités dont bénéficiera la Bourse communale lors du démarrage des travaux.

Durée d'amortissement

L'amortissement annuel de cet investissement s'élèvera selon les normes obligatoires découlant de l'art 17 du règlement sur la comptabilité des communes au minimum à 1/30^{ème} du coût des travaux.

Toutefois, en fonction des résultats des exercices annuels et du mode de financement réellement appliqué, ce montant pourrait faire l'objet d'amortissements supplémentaires qui apparaîtraient clairement comme tels dans les comptes de fonctionnement.

Charges financières annuelles

Les charges financières mentionnées ci-dessous ont été calculées sur le montant global de l'emprunt et selon la méthode d'amortissement minimum obligatoire.

Toutefois, ces charges pourraient fluctuer en fonction du remboursement de l'emprunt et des taux d'intérêt du marché.

- amortissement s/30 ans (1/30^{ème} de 950'000.-) Fr. 31'500.-

- intérêts au taux moyen de 2 % Fr. 9'500.-

Charges financières annuelles globales Fr. 41'000.-

9. CONCLUSIONS

Fondés sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Lutry

- vu le préavis municipal n° 1220/2016
- ouï le rapport de la Commission désignée pour examiner cet objet

décide

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre l'aménagement d'arrêts de bus et le réaménagement de la route des Monts-de-Lavaux.
2. D'accorder les crédits nécessaires à ce projet, soit la somme de CHF 998'000.-
3. D'admettre le mode de financement proposé.

Adopté en séance de Municipalité du 21 mars 2016

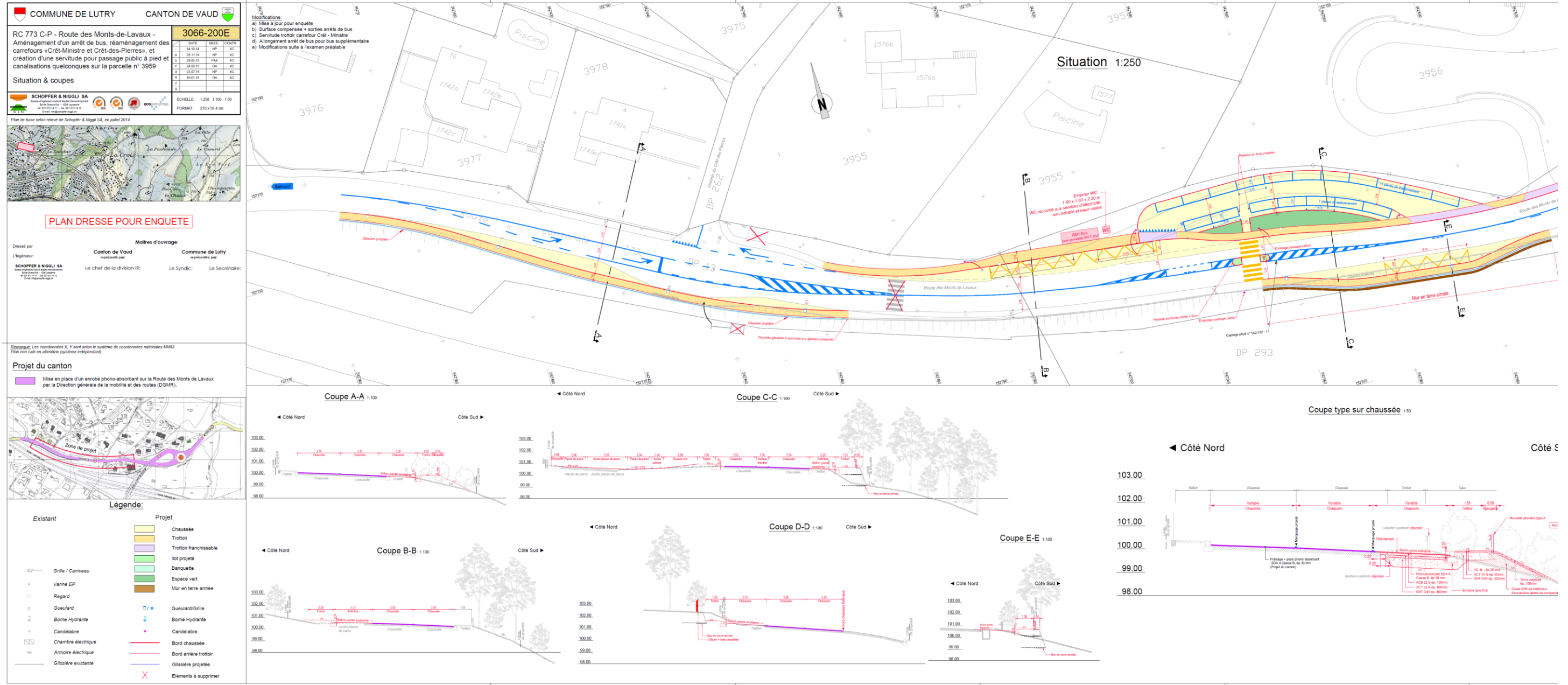
Municipale déléguée : Mme Aude Savoy

Annexes :

1. 1a et 1b - Plan de situation et coupes
2. Plan des emprises provisoires et définitives

10. ANNEXES

Annexe 1a

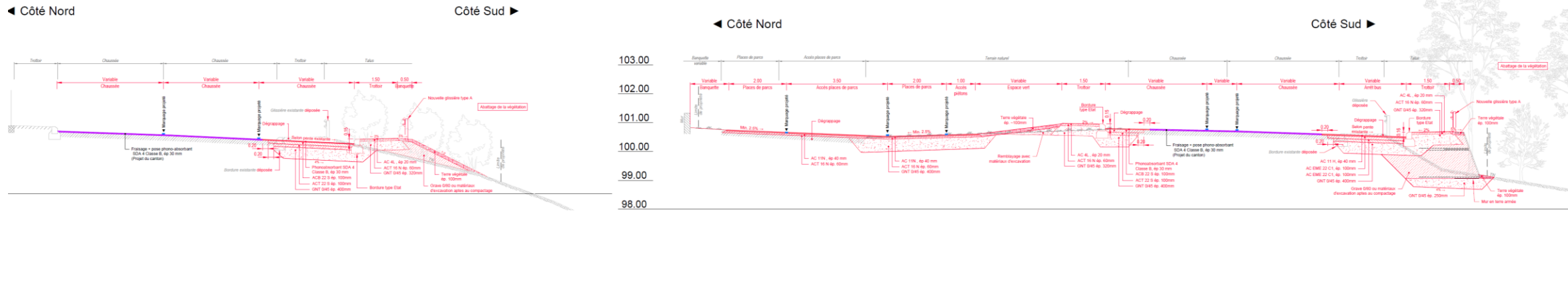


Annexe 1b



Coupe type sur chaussée 1:50

Coupe type sur arrêt de bus 1:50



Annexe 2

